

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 mars 2018

Le mardi 27 mars à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de Dolomieu s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation en date du 21 mars 2018, sous la Présidence de Monsieur André Béjuit, Maire.

Etaient présents : MM. Frémy, Ferrand, Mme Hartmann, M. Rault (Adjoint)
Mme Pléau-Rojon, MM. Lacroix, Soldini, Maier (arrivé à 20h40), Mme Girerd, MM. Guillaud, Amann, Gardien.

Excusés : Mme Villerez (adjoint)
M. Grignon, Mmes Herphelin, Ciocci, Legrand, Mme Velard, M. Fernandez, Mmes Rolando, Louiso.

Absent : M. Aberlin

Mme Villerez a donné pouvoir à M. Béjuit, Mme Legrand à Mme Hartmann.

M. Soldini a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Procès-verbal de la réunion du 27 février 2018
- Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations données
- Taux d'imposition 2018 des taxes locales directes
- Budget primitif 2018
- Réhabilitation des bâtiments mairie et maison Couthon pour l'aménagement d'une nouvelle mairie, une médiathèque et des locaux associatifs : approbation de l'Avant-Projet sommaire
- Demande diagnostic des archives en vue de l'intervention, pour leur classement et leur tri, de l'archiviste itinérant du CDG 38
- Jury criminel 2019 : tirage au sort des 6 personnes qui figureront sur la liste préparatoire des jurés d'assises

- Informations diverses
- Questions diverses

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 27 février 2018.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations données

Le Maire donne connaissance de la liste des biens en cours de cession sur lesquels il a renoncé à exercer le droit de préemption urbain depuis la dernière réunion du Conseil municipal.

Délibération n° 2018-07

TAUX D'IMPOSITION 2018 DES TAXES DIRECTES LOCALES

P. Rault, Adjoint en charge des finances propose au Conseil municipal de maintenir, pour cette année 2018, sans augmentation, les taux d'imposition de 2017, à savoir :

- **Taxe d'habitation : 6,58 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13,46 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44,17 %**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à la proposition ci-dessus faite.

Délibération n° 2018-08

BUDGET PRIMITIF 2018

P. Rault, Adjoint en charge des finances, présente au Conseil municipal le projet de budget qui reprend, dans chacune de ses sections (fonctionnement et investissement) les résultats du compte administratif 2017 ainsi que l'affectation du résultat de fonctionnement 2017.

Ce projet s'équilibre :

- pour la section de fonctionnement, sans augmentation des taux d'imposition et avec un transfert maintenu à hauteur de 320 000 € pour financer les investissements à la somme de **1 929 216 €**
- pour la section d'investissement, avec le transfert ci-dessus indiqué, à la somme de **2 114 888 €** y compris notamment la réalisation d'un nouvel emprunt de 500 000 €, le remboursement du capital des emprunts (167 251 €), la rénovation de l'éclairage public (1^{ère} tranche pour 90 000 €) et l'affectation d'un crédit de 1 390 583 € pour la réhabilitation des bâtiments Mairie, maison « Couthon ».

Après un large échange de vues et en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition du Maire, vote, à l'unanimité, le budget 2018 tel que ci-dessus résumé.

Délibération n° 2018-09

Réhabilitation des bâtiments mairie et maison Couthon pour l'aménagement d'une nouvelle mairie, une médiathèque et des locaux associatifs : approbation de l'Avant-Projet sommaire

Suite à une première présentation, le 5 mars dernier, par l'équipe de maîtrise d'œuvre, de l'avant-projet sommaire en vue de la réhabilitation des bâtiments mairie, maison « Couthon » le Maire rappelle qu'il avait demandé, vu l'augmentation du coût des travaux (+9,5%) par rapport à l'estimation initiale au stade de l'esquisse une recherche de piste d'économies.

En réponse à cette demande M. Reach, architecte, a présenté à nouveau, ce 19 mars, lors d'une réunion à laquelle avait été convié l'ensemble du Conseil municipal, l'avant-projet sommaire avec plusieurs pistes d'économies envisagées, sans préjudice à la qualité architecturale et technique du projet mais le ramenant à une estimation proche de 2 000 000 € H.T.

Après avoir examiné à nouveau les modifications proposées, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide l'avant-projet sommaire présenté avec une estimation globale ramenée à 2 032 445 € H.T.

Délibération n° 2018-10

Demande de diagnostic des archives en vue de l'intervention, pour leur classement et leur tri, de l'archiviste itinérant du CDG 38

Afin de satisfaire aux obligations de conservation et de mise en valeur des archives, compte-tenu du tri à effectuer préalablement, vu le manque de temps, la saturation des locaux et la méconnaissance des règles d'archivage, le Maire propose de faire appel au service d'Archives itinérantes auprès du Centre de gestion de la fonction publique de l'Isère, spécialisé pour ce faire.

Pour préciser les conditions de mise à disposition de l'archiviste du centre de gestion une convention est proposée, de plus, préalablement à toute intervention un diagnostic de l'ensemble des documents à trier et classer sera effectué par les services des archives itinérantes. Le coût de ce diagnostic (150 €) qui proposera un nombre de jours d'intervention ne sera pas facturé en cas d'acceptation de la mission. Les jours d'intervention seraient rémunérés aux conditions de tarification adoptées par le Conseil d'administration du CDG 38 (actuellement 180 € par jour + frais de déplacement et repas).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, conscient de la nécessité de procéder au tri et au classement des archives donne tous pouvoirs au Maire pour signer la convention proposée ainsi que tout document nécessaire à la réalisation du diagnostic et, en cas d'acceptation de celui-ci, de la mission.

Délibération n° 2018-11

JURES D'ASSISES 2019

Le Conseil municipal procède, à partir de la liste électorale, au tirage au sort de 6 personnes qui figureront sur la liste préparatoire du jury criminel, établie au titre de l'année 2019, pour le ressort de la Cour d'Assises de l'Isère.

Sont ainsi désignés :

Madame SOREL Julie, 3 impasse Guenièvre
Monsieur THEVENON Jérôme, 467 chemin de la Petite Frette
Monsieur MONTMITONNET Julien, 746 chemin du Buisson
Madame VIAU Cindy, 60 chemin de la Chapite
Monsieur BURFIN Marcel, 152 chemin du Fournier
Monsieur FRANCHELLIN Gamaliel, 375 chemin du Rabataboeuf